Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260506-2026050601-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 6 mai à 19h30 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 28/04/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, I. MAZERY, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	T.LUCO
ABSENTS	E.BLIN
PROCURATION	T. LUCO à F. MARTIN,

Nombre de conseillers	Points
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

1 ■ Ressources humaines– Opération « P'tits boulots » 2026

Autorisation de recrutement de vacataires

Madame Sophie AUBRY, Adjointe à la jeunesse, informe les membres du conseil municipal que chaque année la commune accueille et encadre des jeunes entre 16 et 17 ans, dans le cadre du dispositif « P'tits boulots», mis en place par Bretagne Porte de Loire Communauté.

Ce dispositif permet à la commune de La Noë-Blanche de recruter des jeunes rémunérés sous forme de vacations.

La communauté de communes verse à la commune une subvention correspondant au montant de 2 salaires bruts chargés et assure la mission d'animation et de coordination.

Ce versement est soumis à la signature d'un avenant à la convention signée en 2025 entre la commune et la communauté de communes.

La commune assure la partie administrative et gère notamment les démarches relatives à l'embauche des jeunes (déclaration unique d'embauche, arrêté de vacation, paiement de la vacation).

Les vacataires interviennent 5 demi-journées, soit 17 heures chacun, réparties sur une semaine et sont rémunérés sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260506-2026050601-DE

Madame Sophie AUBRY, Adjointe à la jeunesse, sollicite le conseil municipal afin de recruter en 2026 des vacataires dans le cadre de l'opération « P'tits boulots » et n'ayant jamais bénéficié de l'opération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sophie AUBRY, Adjointe à la jeunesse, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de recruter des vacataires pendant les mois de juillet-août et les vacances scolaires 2026,
- de l'autoriser à signer l'avenant à la convention
- de solliciter auprès de Bretagne Porte de Loire Communauté, dans le cadre de la convention, le remboursement de 2 salaires de 17 heures bruts chargés au taux en vigueur 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
14	0	0

- de recruter des vacataires pendant les mois de juillet-août et les vacances scolaires 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention
- de solliciter auprès de Bretagne Porte de Loire Communauté, dans le cadre de la convention, le remboursement de 2 salaires de 17 heures bruts chargés au taux en vigueur 2026.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN